



Cher.e.s affilié.e.s

Du 02 juillet au 31 août, nos horaires sont modifiés, il n'y aura donc **pas de permanence syndicale**.

Cependant, vous pouvez nous contacter par **téléphone** ou par **email** et si nécessaire nous pouvons fixer un **rendez-vous**.

Rappel, je viens en permanence syndicale pour :

- Des litiges ou des infos contrat de travail
- Des questions liées à la sécurité sociale (hors question chômage)

Nous contacter :

GSM : 0473/332 444

Email : permanence.syndicale.ho@acv-csc.be